



Assemblée générale

Distr. générale
28 février 2008

Soixante-deuxième session
Point 65 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 22 décembre 2007

[sur la base du rapport de la Troisième Commission (A/62/434)]

62/219. Rapport du Conseil des droits de l'homme

L'Assemblée générale,

Prenant note des résolutions 5/1 et 5/2 du Conseil des droits de l'homme, respectivement intitulées « Mise en place des institutions du Conseil des droits de l'homme » et « Code de conduite pour les titulaires de mandats au titre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme », en date du 18 juin 2007¹,

Approuve la décision du Conseil des droits de l'homme d'adopter les résolutions 5/1 et 5/2, y compris leurs annexes et appendices.

*79^e séance plénière
22 décembre 2007*

¹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-deuxième session, Supplément n° 53* (A/62/53), chap. IV, sect. A.